



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 31 mai 2010***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/06/2010

**D - 20100235**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 31 mai Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***  
**Suspension de séance de 17h43 et reprise à 17h53**

**Etaient Présents :**

Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE, M. Nicolas BRUGERE, M. Jean-Charles PALAU,

***Bordeaux Euratlantique. Approbation du protocole de partenariat 2010/2024 entre l'Etat, la CUB, les Villes de Bordeaux, Bègles, Floirac, la Région Aquitaine et l'Etablissement public de Bordeaux-Euratlantique.***

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par décret du 22 mars 2010 a été créé l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Bordeaux-Euratlantique, dont la mission est de mettre en œuvre l'opération d'aménagement d'intérêt national, approuvée par décret du 5 novembre 2009.

Afin de définir les modalités de collaboration entre l'EPA, l'Etat et les collectivités territoriales partenaires de l'Opération d'Intérêt National (OIN), un protocole d'accord multipartite a été élaboré. Il s'agit d'un document fondateur pour la gouvernance du territoire de l'OIN, et ce pour toute la durée de l'opération.

Afin que ce protocole puisse être approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPA lors de sa première réunion, le 18 juin 2010, les assemblées délibérantes de chaque collectivité signataire doivent le ratifier préalablement.

\*

## **1. Historique**

Le processus de mise en oeuvre du projet Bordeaux-Euratlantique a débuté en mars 2008 avec la mission d'expertise confiée par le Ministre chargé de l'aménagement du territoire et du développement durable à M. Francis Rol-Tanguy, ingénieur général des Ponts et Chaussées, afin de déterminer la meilleure façon de tirer profit du développement urbain attendu de l'arrivée du TGV en 2016 à Bordeaux. Cette mission a préconisé la constitution d'une OIN (Opération d'Intérêt National) pour ce projet, puis d'un Etablissement Public d'Aménagement pour la mettre en oeuvre.

Depuis, plusieurs étapes institutionnelles importantes ont été franchies :

- 15 septembre 2008 : décision ministérielle de principe de création de l'OIN ;
- 25, 26 et 27 septembre 2008 : séminaire Bordeaux-Euratlantique qui a réuni 70 acteurs du territoire et affirmé la volonté collective d'une ambition de métropole européenne pour Bordeaux ;
- 16 février 2009 : nomination de Philippe Courtois à la tête d'une mission de préfiguration placée auprès du Préfet de la Région Aquitaine pour préparer la création de l'EPA ;
- 22 septembre 2009 : validation en réunion interministérielle du principe d'une contribution financière de l'Etat de 35 % du déficit de l'opération sur la période 2010-2024 et le principe d'un apport des terrains du complexe de la viande de Bordeaux, dont les abattoirs, à l'EPA de Bordeaux-Euratlantique ;
- 4 novembre 2009 : le MEEDDAT a retenu le projet EcoCités élaboré par la CUB et les Villes de Bordeaux, Bègles, Floirac, et Cenon. Ce projet qui porte sur une superficie de 3243 ha, englobe la totalité du périmètre de l'OIN ;

- 7 novembre 2009 : décret délimitant le périmètre de l'OIN ;
- 22 mars 2010 : décret portant création de l'EPA Bordeaux-Euratlantique ;
- 31 mars 2010 : arrêté ministériel nommant Philippe Courtois directeur général de l'EPA.

Le 19 avril 2010 s'est déroulée en Préfecture une réunion entre les différents signataires du protocole, présidée par le Préfet. Cette réunion a validé le projet de protocole de partenariat entre l'EPA, l'Etat et les collectivités territoriales. Ce protocole est soumis à votre approbation.

## 2. Principaux éléments du protocole

Ce protocole est un accord contractuel régissant les modalités de gouvernance de l'OIN et les relations partenariales entre l'EPA Bordeaux-Euratlantique, l'Etat, la CUB et les trois Villes signataires.

Les principales dispositions du protocole sont les suivantes :

**7 projets structurants** : au sein du périmètre de l'OIN sont distingués sept secteurs à enjeux urbains particulièrement importants.

➤ Cinq projets urbains où l'EPA de Bordeaux-Euratlantique exerce de droit sa compétence d'aménagement :

1. le quartier de la Gare Saint-Jean, des emprises ferroviaires à la Garonne, entre le pont Saint-Jean et le futur franchissement Jean-Jacques Bosc,
2. le secteur Rive Droite de l'OIN, le long de la voie ferrée, au Nord de la gare : le débouché du pont Saint-Jean rive droite et le projet urbain d'entrée Est du cœur d'agglomération,
3. le quartier Gare de Bègles / Stade Moga
4. le secteur Grand-Port / Sècheries,
5. le secteur Floirac Sud

D'autres projets, conduits par l'EPA de Bordeaux-Euratlantique, pourront ultérieurement être identifiés.

- Le projet mené par la Ville de Bordeaux, en association avec la CUB et l'EPA sur le quartier Sainte Croix dans le cadre du PNRQAD.
- Le projet de renouvellement urbain intercommunal prévu par la Ville de Bordeaux et le groupement d'intérêt public du Grand Projet des Villes des Hauts de Garonne sur la cité de la Benauge, la cité du Midi, la cité Fraternité, la résidence Sellier et la résidence de l'Espérance à Bordeaux, Floirac et Cenon

**La programmation** : sont envisagés sur 15 ans, la réalisation de 2.500.000 m<sup>2</sup> de surfaces hors oeuvre nette (HON) se répartissant comme suit :

- 1.200.000 m<sup>2</sup> de logements et 80.000 m<sup>2</sup> de résidences (personnes âgées, étudiants, artistes...);
- 400.000 m<sup>2</sup> de bureaux ;
- 150.000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités ;
- 40.000 m<sup>2</sup> de commerces ;
- 170.000 m<sup>2</sup> d'équipements ;
- 50.000 d'hôtels et de para-hôtellerie ;

- 410.000 m<sup>2</sup> correspondant à de la programmation non encore affectée qui pourra faire l'objet d'opérations selon des procédures restant à déterminer.

**L'articulation avec le projet EcoCités :** EcoCités est une démarche partenariale entre l'Etat et les collectivités territoriales portant sur 3 243 ha et consistant à expérimenter des actions novatrices en matière d'aménagement urbain qui contribuent au développement d'une ville durable. Le protocole rappelle que l'OIN s'inscrit dans le périmètre d'EcoCités, et que l'EPA a vocation à participer pleinement à la démarche.

**ZAD et droit de préemption :** l'Etat s'engage à créer une Zone d'Aménagement Différé (ZAD), qui permettra de figer le prix du foncier pendant 14 ans. Le droit de préemption associé sera confié à l'EPA.

**Apports fonciers et immobiliers :** les signataires (dont la Ville) s'engagent à céder prioritairement à l'EPA tous les actifs fonciers et immobiliers nécessaires à la réalisation des objectifs de l'OIN au prix de la valeur des Domaines. De plus, la CUB et la Ville de Bordeaux apporteront chacune à l'EPA, à titre gracieux, des actifs. La valeur domaniale totale des actifs apportés de la sorte par les deux collectivités considérées dans leur ensemble sera équivalente à celle du site du complexe de la viande.

**Desserte en transports en commun :** la CUB s'engage à ce que la desserte des secteurs de projets urbains soit cohérente et que le maillage permette qu'aucun point de ces secteurs ne soit éloigné d'une station de transport en site dédié de plus de 500 m.

**Equipements publics de proximité :** la programmation de ces équipements sera assurée par les communes.

Le protocole prévoit que la maîtrise d'ouvrage des écoles sera assurée par l'EPA qui apportera gratuitement les terrains d'assiette. Le financement sera assuré en ZAC et PAE par la CUB dans la limite de 400.000 € HT par classe pour les constructions neuves, le complément éventuel par les communes concernées.

Hors ZAC et PAE, la participation de la CUB sera plafonnée à 20 % du coût de construction, dans la limite de 400.000 € par classe.

**Logement aidé :** l'Etat s'engage à proposer à la CUB un droit de priorité sur les enveloppes disponibles pour le financement des opérations de logement aidé situées dans le périmètre de l'OIN.

**Engagements financiers :** le plan d'affaires de l'OIN prévoit un déficit global d'environ 97 M€ que les signataires s'engagent à financer de la manière suivante :

• Etat	35 %, soit	34 M€
• CUB	35 %, soit	34 M€
• Ville de Bordeaux	20 %, soit	19,4 M€
• Ville de Bègles	7 %, soit	6,8 M€
• Ville de Floirac	3 %, soit	2,9 M€

Un plan de trésorerie annexé au protocole prévoit une contribution de la Ville de Bordeaux de 500 K€ en 2010, 800 K€ en 2011, puis 1.262 K€ par an jusqu'au terme de l'opération (prévu dans le plan d'affaire pour la fin de l'année 2024).

**Gouvernance** : outre les dispositifs prévus dans les statuts de l'EPA, le protocole prévoit :

- des réunions des élus représentés au Conseil d'Administration, auxquelles pourra assister le Directeur Général de l'EPA. Ces réunions permettront aux représentants des collectivités territoriales de définir une position commune avant les réunions du CA,
- des réunions des directeurs, au cours desquelles les responsables des services des collectivités territoriales pourront préparer avec l'EPA et les services de l'Etat les réunions des élus,
- des comités de pilotage ad hoc, autour des principales questions d'aménagement de l'OIN,
- un Comité de pilotage EcoCités,
- un Comité de prospective.

Il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Maire à signer le protocole ci-annexé.

La participation de la Ville, au titre de l'année 2010, est inscrite au budget primitif de l'exercice en cours.

**ADOPTE A LA MAJORITE**  
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 mai 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Alain JUPPE**

PROTOCOLE DE PARTENARIAT  
2010-2024

ENTRE :

1. **L'Etat**, représenté par Monsieur Dominique Schmitt, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, par courrier du Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la charge des technologies vertes et des négociations sur le climat en date du .....2010,
2. **La Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB)**, représentée par son Président, Monsieur Vincent Feltesse, habilité par délibération du conseil de communauté en date du ..... 2010,
3. **La ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité par délibération du conseil municipal en date du .....2010,
4. **La ville de Bègles**, représentée par son Maire, Monsieur Noël Mamère, habilité par délibération du conseil municipal en date du .....2010,
5. **La ville de Floirac** représentée par son Maire, Madame Conchita Lacuey, habilitée par délibération du conseil municipal en date du .....2010,
6. **La Région Aquitaine** représentée par le président du conseil régional, Monsieur Alain Rousset, habilité par délibération du conseil régional en date du .....2010.
7. **L'Etablissement Public d'Aménagement de Bordeaux-Euratlantique**, représenté par son directeur Monsieur Philippe Courtois, nommé par arrêté du Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et du Secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme en date du 25 mars 2010 et décision du conseil d'administration en date du .....2010,

## SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU PROTOCOLE.....	8
ARTICLE 2 : ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'OPERATION BORDEAUX-EURATLANTIQUE	8
2.1. UN TERRITOIRE STRATEGIQUE POUR LE POSITIONNEMENT EUROPEEN DE LA METROPOLE BORDELAISE	9
2.2. UNE NOUVELLE CENTRALITE POUR L'AGGLOMERATION, AU CARACTERE HUMAIN	10
2.3. UN PROJET D'AMENAGEMENT INNOVANT.....	11
ARTICLE 3 : PROGRAMMATION URBAINE GENERALE ET DEFINITION DES PROJETS URBAINS	12
3.1. PROGRAMMATION GENERALE SUR L'ENSEMBLE DE L'OIN.....	12
3.2. LES PROJETS URBAINS RELEVANT DE L'EPA DE BORDEAUX-EURATLANTIQUE	13
3.3. LE PROJET URBAIN SUR LE QUARTIER SAINTE CROIX MENE PAR LA VILLE DE BORDEAUX, EN PARTENARIAT AVEC CUB, DANS LE CADRE DU PNRQAD .....	18
3.4. LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN MENE PAR LE GRAND PROJET DES VILLES DES HAUTS DE GARONNE VILLE DE BORDEAUX SUR LA CITE DE LA BENAUGE, LA CITE DU MIDI ET LA CITE FRATERNITE	19
ARTICLE 4 : ARTICULATION DES PROJETS URBAINS AVEC LE PROJET ECOCITES20	
ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES .....	21
5.1. AMENAGEMENT .....	21
5.2. STRATEGIE FONCIERE.....	25
5.3. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	27
5.4. EQUIPEMENTS DE PROXIMITE .....	28
5.5. EQUIPEMENTS STRUCTURANTS.....	30
5.6. LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET PLHI .....	30
5.7. ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	31
ARTICLE 6 : CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS .....	33
ARTICLE 7 : GOUVERNANCE .....	34
7.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	34
7.2. REUNION DES DIRECTEURS .....	34
7.3. COMITES DE PILOTAGE.....	35
ARTICLE 8 : CONCERTATION .....	35
ARTICLE 9 : COMITE DE PROSPECTIVE .....	35
ARTICLE 10 : MODIFICATION DU PRESENT PROTOCOLE .....	35

## PREAMBULE

### I – Historique

1) Dans la perspective de la mise en place à moyen terme d'une ligne à grande vitesse ferroviaire qui mettra Bordeaux à 2 heures de Paris en 2016, une heure de Toulouse et une heure cinquante de Bilbao à l'horizon 2020, l'agglomération bordelaise va bénéficier d'atouts nouveaux au profit d'une attractivité renforcée.

Autour de ce projet, l'objectif est de doter l'agglomération d'une nouvelle centralité s'appuyant notamment sur un pôle d'engorgement national et international, contribuant à son rayonnement européen, et de développer une offre de logements diversifiée importante contribuant à densifier le centre de l'agglomération.

En mars 2008, une mission d'expertise a été confiée par le Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, à Francis Rol-Tanguy, ingénieur général des Ponts et Chaussées, afin de déterminer la meilleure façon de tirer profit du potentiel urbain du quartier de la Gare Saint-Jean à Bordeaux.

Ce dernier a préconisé dans son rapport d'obtenir la qualification d'OIN (opération d'intérêt national) pour ce projet de créer, entre les villes de Bordeaux, Floirac et Bègles, la CUB (Communauté urbaine de Bordeaux), le conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de la Gironde et l'Etat, un EPA (Etablissement public d'aménagement). L'objet serait de conduire les projets d'aménagement envisagés.

La décision de principe de création d'une opération d'intérêt national pour la mise en œuvre d'un projet urbain ambitieux autour de la gare Saint-Jean, sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac a ainsi été prise le 15 septembre 2008, lors de la réunion entre Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et les élus locaux.

Un séminaire rassemblant tous les acteurs concernés par l'avenir du projet Euratlantique et du territoire métropolitain a également été organisé par la communauté urbaine les 25, 26 et 27 septembre 2008.

2) Une mission de préfiguration de l'OIN Bordeaux-Euratlantique a été confiée à Monsieur Philippe Courtois, placé au sein de la Préfecture de la Région Aquitaine, par courrier du 16 février 2009 par le Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Cette mission a permis :

- d'arrêter le périmètre de l'opération d'intérêt national Bordeaux-Euratlantique ;
- de définir les orientations stratégiques et une programmation urbaine générale ;
- de déterminer les périmètres des projets urbains prioritaires ;
- d'établir un bilan financier de l'aménagement pour la période 2010-2024 ;
- de définir les termes de la prise en charge du déficit prévisionnel de ce bilan par l'Etat, la CUB et les communes ;
- de rédiger le projet de statut de l'EPA de Bordeaux-Euratlantique et d'en proposer la composition du conseil d'administration.

3) Lors de la réunion interministérielle du 22 septembre 2009, le cabinet du Premier ministre a validé le principe d'une contribution financière de l'Etat de 35% du déficit de l'opération sur la période 2010-2024 dans la limite de 35 M€ et indiqué que les engagements seront traduits dans la participation de la mission de préfiguration négociés par le Préfet de région. Le cabinet du Premier ministre a également validé le principe d'un apport des terrains du complexe de la viande de Bordeaux, dont les abattoirs, à l'Etat Bordeaux-Euratlantique dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 3211-24 du code général de la propriété des personnes publiques. Cet apport fera l'objet d'un décret spécifique.



## **Article 1 : Objet du protocole**

Le présent protocole constitue la première base contractuelle des partenariats entre l'Etat, la Région Aquitaine, les communes de Bègles et Floirac, la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'EPA de Bordeaux-Euratlantique.

Il a pour objet de définir les cadres nécessaires au démarrage et à la mise en œuvre de l'opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux-Euratlantique et à l'intervention de l'EPA de Bordeaux-Euratlantique, en liaison avec les personnes publiques intervenant dans le domaine de l'aménagement.

Il fixe les objectifs et les enjeux de l'OIN que les signataires s'engagent à atteindre chacun dans leur domaine de compétences. Il définit les grandes orientations des projets urbains envisagés à l'intérieur du périmètre de l'OIN et les engagements pris par chaque signataire, notamment sur le plan financier.

## **Article 2 : Enjeux et objectifs de l'opération Bordeaux-Euratlantique**

L'OIN Bordeaux-Euratlantique a pour objet la définition et la mise en œuvre sur son territoire d'un projet cohérent et partagé qui contribue fortement au renouvellement de l'ambition de la métropole et à la réalisation de ses objectifs. Ce projet doit ainsi faciliter le positionnement européen de la métropole bordelaise par l'émergence d'une nouvelle centralité économique et tertiaire et contribuer à l'amélioration de l'attractivité de la métropole.

Bordeaux-Euratlantique est également une grande opération de production de logements diversifiée visant à proposer une offre en ville, proche de l'ensemble des services et des transports.

Bordeaux-Euratlantique est par ailleurs centré sur la construction d'un pôle multimodal de transports dans et autour de la gare Saint-Jean, de niveau métropolitain et européen.

Les choix d'aménagement et la mobilisation de l'innovation viseront à placer ces quartiers nouveaux ou renouvelés au meilleur niveau européen en termes d'impact sur l'environnement et le climat. La programmation contribuera à un développement humain plus équilibré de l'ensemble du territoire.

### **2.1. Un territoire stratégique pour le positionnement européen de la métropole bordelaise**

Bordeaux, métropole européenne, telle est l'ambition que se fixent collectivement les signataires du présent protocole.

L'ouverture de la LGV Sud-Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux en 2016 puis entre Bordeaux, Toulouse et Hendaye en 2020 constitue une opportunité pour la définition d'une stratégie ambitieuse de positionnement de la métropole bordelaise sur l'échelle européenne. Cette dernière de tirer pleinement parti de cette dernière et de nombreux atouts de la métropole bordelaise.

Le territoire d'influence immédiate de la gare, développement de ces énergies renouvelables et les projets de zones en particulier sur l'opportunité de la création ou du raccordement à un réseau de chaleur ou de froid ayant recours aux énergies renouvelables et de récupération »

**Le projet de développement du territoire de Bordeaux-Euratlantique doit :**

- **être le support de la mise en œuvre d'une stratégie de positionnement économique de la métropole bordelaise adéquate avec ces ambitions européennes et à cet effet :**
  - créer un centre d'affaires international innovateur en cœur de ville, démarré en pied de la gare Saint-Jean, profitant de son traitement de station par des propriétaires fonciers et non acquis par l'établissement public ;
  - participer aux actions d'aménagement et culturelle au sein de la zone de développement en développant dans l'agglomération bordelaise les recettes sont également réduites de 50% par rapport aux recettes unitaires en prenant en compte le patrimoine remarquable, conforter la dimension culturelle et créative du territoire en prenant sur les atouts existants (Bordeaux Sainte Croix, Bègles Terres Neuves,...) et les projets (Arena de Floirac régional de la culture et de l'économie créative rassemblant le FRAC, les agences culturelles ECLA et ainsi qu'un Centre du design porté par la Région, sur une partie du site du complexe de la viande...)

## Annexes

1. Périmètre de l'OIN
2. Plan de principe des grands projets urbains
3. Périmètre PNRQAD
4. Périmètre ECOCITE
5. Opérations en cours ou programmées à la date de signature du protocole
6. Etude et diagnostic de Monsieur GOUTAL, architecte en chef des monuments historiques pour le compte de
7. Plan de principe du périmètre de la ou des projets de pré-ZAD
8. Plan des terrains appartenant à l'Etat, la CUB, ainsi qu'à la Ville de Bordeaux destinés à être cédés ou app  
l'EPA de Bordeaux-Euratlantique
9. Compte rendu de la réunion interministérielle du 22 septembre 2009
10. Schéma directeur du patrimoine ferroviaire
11. Schéma multimodal de déplacements du secteur de l'OIN Bordeaux - Euratlantique
12. Délibération du conseil communautaire du 21 juillet 2006
13. Plan d'affaires pour les années 2010/2024
14. Plan de trésorerie sur la période 2010/2011/2012
15. Spatialisation de la programmation urbaine générale

Pour l'Etat  
Monsieur Dominique SCHMITT  
Préfet de la région Aquitaine

Pour la Communauté urbaine  
de Bordeaux  
Monsieur Vincent FELTESSE  
Président

Pour la ville de Bordeaux  
Monsieur Alain JUPPE  
Maire

Pour la Ville de Bègles  
Monsieur Noël MAMERE  
Maire

Pour la ville de Floirac  
Madame Conchita LACUEY  
Maire

Pour la Région Aquitaine  
Monsieur Alain ROUSSET  
Président du Conseil Régional

Pour l'EPA de Bordeaux-Euratlantique  
Monsieur Philippe COURTOIS  
Directeur général

Les annexes relatives au protocole de partenariat 2010/2024, opération  
d'Intérêt national Bordeaux-Atlantique, compte tenu de leur volume sont  
mises à disposition dans l'espace élu avec le lien suivant :

<file:\\S103-bur2\echange-doi\GESACT-PORTAILV2\annexe>

ainsi qu'au service du Conseil Municipal.

Par ailleurs, un exemplaire est remis avec le dossier du Conseil Municipal à  
chaque Président de Groupe.